



STRATEGIE DU PAYS DES 7 RIVIERES 2014-2020

L'élaboration de la stratégie du Pays des 7 Rivières est le résultat d'un travail de synthèse des axes stratégiques issus de différents programmes et notamment :

- Le Plan Climat Energie Territorial
- Le programme LEADER 2014-2020
- Le schéma de services
- Le schéma de développement économique
- Les stratégies des EPCI pour leurs programmations 2014-2020

Chaque programme est composée d'un diagnostic, d'une stratégie et de fiches actions. Les programmes étant étroitement liés, leurs stratégies et les actions sont connectées les unes aux autres. Les objectifs et les moyens pour les atteindre sont également mutualisés.

Ils ont fait l'objet d'une construction similaire :

- une forte implication des acteurs locaux (réunions de concertation)
- une définition des enjeux et des axes stratégiques prioritaires
- une priorisation des actions
- une étroite articulation avec les stratégies locales, départementales et régionales.

La stratégie du Pays des 7 Rivières s'articule de ce fait autour de 4 axes principaux et d'un axe transversal :

1. Développer une offre d'accueil des entreprises, attractive et prospective, dans le respect d'un équilibre territorial
2. Valoriser le potentiel touristique du territoire et renforcer son impact sur l'économie locale.
3. Développer une offre de services en adéquation avec les besoins de la population, de manière équitable et solidaire.
4. Réduire notre impact sur l'environnement et soutenir de nouvelles pratiques d'adaptation au changement climatique
5. Soutenir l'animation territoriale (axe transversal)

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

Développer une offre d'accueil aux entreprises, attractive et prospective, dans le respect d'un équilibre territorial

- Créer et renforcer des zones d'activités à proximité des axes routiers et des infrastructures ferroviaires
- Assurer un maillage économique global du territoire et créer des pôles d'animation et de services pour les entreprises
- Renforcer et accompagner l'offre économique de proximité
- Soutenir l'économie sociale et solidaire comme support de nouvelles activités

Valoriser le potentiel touristique du territoire et renforcer son impact sur l'économie locale

- Valoriser les éléments patrimoniaux identitaires du territoire
- Améliorer qualitativement et quantitativement l'hébergement touristique
- Développer des activités touristiques dans le domaine de l'agritourisme
- Renforcer la communication et la mise en réseau des acteurs du tourisme

Développer une offre de services en adéquation avec les besoins de la population, de manière équitable et solidaire

- Poursuivre une politique territoriale ambitieuse au niveau des services enfance et jeunesse
- Renforcer les services récréatifs et les pôles sportifs, culturels et de loisirs
- Renforcer les services envers les personnes fragilisées
- Faciliter l'accès aux services et tendre vers une mobilité durable

Réduire notre impact sur l'environnement et soutenir de nouvelles pratiques d'adaptation au changement climatique

- Encourager les pratiques responsables en faveur de la préservation de la biodiversité
- Diversifier les activités des exploitants agricoles et contribuer au développement des circuits courts
- Accroître la production d'énergies renouvelables
- Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat
- Intégrer la problématique Energie Climat dans les politiques d'urbanisme

Soutenir l'animation territoriale

- Conforter les moyens d'ingénierie et d'animation sur le Pays
- Améliorer la communication
- Suivre et évaluer les programmes
- Favoriser la coopération interterritoriale et transnationale

AXE STRATEGIQUE 1- DEVELOPPER UNE OFFRE D'ACCUEIL AUX ENTREPRISES, ATTRACTIVE ET PROSPECTIVE, DANS LE RESPECT D'UN EQUILIBRE TERRITORIAL

1.1. CREER ET RENFORCER DES ZONES D'ACTIVITES A PROXIMITE DES AXES ROUTIERS ET DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

- Positionner le territoire comme terre d'accueil des activités drainées par la future gare TGV située aux portes du Pays.
- Créer un espace d'accueil des entreprises complémentaire à l'offre existante sur Vesoul
- Offrir un espace de développement complémentaire à l'agglomération bisontine à des coûts fonciers attractifs
- Conforter le développement économique du Pays sur l'axe de la RN57
- Créer des zones d'activité labellisées PDE (ou équivalent)
- Développer des zones d'activité où sont privilégiées les éco-activités

1.2. ASSURER UN MAILLAGE ECONOMIQUE GLOBAL DU TERRITOIRE ET CREER DES POLES D'ANIMATION ET DE SERVICES POUR LES ENTREPRISES

1.2.1. Assurer un maillage économique global du territoire

- Éviter la disparition des services encore présents sur le territoire en renforçant l'attractivité des bourgs centre
- Soutenir des zones enclavées où le maintien d'activités artisanales et commerciales relève d'un véritable service de proximité aux habitants
- Apporter une réponse aux demandes d'installation des artisans et des entrepreneurs locaux
- Profiter des zones « rurales » ou « locales » existantes pour répondre à la demande endogène
- Développer une offre immobilière attractive
- Diversifier l'activité économique

1.2.2. : créer des pôles d'animation et de services pour les entreprises

- Développer les services auprès des entreprises
- Fédérer les entreprises autour de la création de services, donner l'impulsion à la mise en œuvre d'une animation économique participative.
- Renforcer les relations entre les collectivités et les acteurs économiques
- Favoriser un dialogue régulier entre les entreprises et les élus
- Favoriser la structuration de groupements d'employeurs / clubs d'entreprises
- Sensibiliser à l'entreprenariat
- Améliorer l'expertise économique des acteurs du territoire et leur connaissance du tissu économique
- Initier de nouvelles formes d'animation du territoire

- Engager une stratégie de marketing territorial
- Favoriser le partenariat entre les acteurs de l'emploi et les entreprises locales
- Accroître le niveau de formation et l'employabilité des salariés

1.2.3. Valoriser l'identité du territoire en matière économique

- Construire une stratégie d'image basée sur les produits et savoir-faire emblématiques du territoire
- Se différencier des autres pôles économiques de proximité
- Mettre en avant les avantages concurrentiels de l'offre territoriale pour le développement et l'accueil des entreprises
- Assurer la promotion du territoire

1.3. RENFORCER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE ECONOMIQUE DE PROXIMITE

1.3.1. Renforcer et soutenir la qualité de l'offre et les activités existantes

- Adapter l'appareil commercial et artisanal aux besoins des habitants
- Sensibiliser les commerçants, artisans et prestataires de services à l'importance de la qualité d'accueil et du service à la clientèle
- Prendre en considération le phénomène des populations nouvelles dans l'animation commerciale et artisanale.
- Maintenir et renforcer l'offre en services et en commerces sur les bourgs
- Renforcer le rôle des UCIA : favoriser la communication et l'animation commerciale & pérenniser les animations existantes
- Adapter l'offre touristique : repositionner l'offre d'hébergements par la diversification et l'adaptation aux nouveaux modes de consommation

1.3.2. Accompagner l'évolution de l'offre économique de proximité

- Préserver l'offre existante en accompagnant la transmission et la reprise d'entreprise
- Accompagner l'émergence de nouveaux projets, de nouvelles activités
- Faire émerger et accompagner des projets d'activités artisanales, commerciales et de services aux entreprises dans les niches repérées
- Densifier l'offre par le développement de nouveaux services
- Promouvoir des services de confort, en agissant tant sur la structuration de la demande que sur l'offre
- Assurer une fonction d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi des candidats potentiels

1.4. SOUTENIR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE COMME SUPPORT DE NOUVELLES ACTIVITES

- Lutter contre l'exclusion des publics les plus fragiles
- Développer de nouvelles actions dans le champ de l'économie sociale et solidaire

- Favoriser la connaissance et le travail partenarial entre les différents acteurs
- Développer les coopérations entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les collectivités locales
- Soutenir les projets innovants portés par la population
- Favoriser la formation tout au long de la vie
- Accompagner tous les publics dans leur insertion professionnelle

AXE STRATEGIQUE 2 : VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DU TERRITOIRE ET RENFORCER SON IMPACT SUR L'ECONOMIE LOCALE.

2.1. VALORISER LES ELEMENTS PATRIMONIAUX IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

2.1.1. Valoriser les éléments patrimoniaux remarquables du territoire et le petit patrimoine local

- Restaurer les éléments de petit patrimoine public
- Soutenir la mise en valeur des Petites Cités Comtoises de Caractère du territoire (PCCC)

2.1.2. Soutenir la mise en place d'une offre artistique et culturelle en milieu rural

- Structurer la vocation culturelle et touristique de l'huilerie-moulin de Fondremand
- Créer un lieu d'exposition – vente collectif permanent ou ponctuel (marché des créateurs) pour les artisans d'art et les artistes locaux.

2.1.3. Accompagner la mise en réseau, améliorer la communication et renforcer les compétences des acteurs

- Favoriser la mise en réseau des artisans d'art locaux et la coordination de projets collectifs.
- Aider à la structuration des Réseaux d'Echanges de Savoirs ou projets similaires

2.2. AMELIORER QUALITATIVEMENT ET QUANTITATIVEMENT L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

2.2.1. Favoriser l'hôtellerie de plein air et les hébergements innovants

- Requalification de camping
- Implantation d'hébergements innovants (roulottes, yourtes, cabanes...) dans le périmètre d'un camping ou d'une exploitation agricole
- Création d'aires de services et de stationnement pour camping-cars sur des lieux spécifiques (à proximité des services, zones commerciales, campings...)

2.2.2. Accroître le niveau qualitatif des meublés de tourisme en vue obtention de label spécifique (vélo, ecolabel...)

- Création et amélioration de gîtes
- Création de chambres d'hôtes

2.3. DEVELOPPER DES ACTIVITES TOURISTIQUES DANS LE DOMAINE DE L'AGRITOURISME

- Création de services innovants destinés aux touristes, s'intégrant dans un projet touristique global avec notamment :
 - activités pédagogiques, ludiques et de services : accueil de groupe pour organisation de visites à la ferme ; locaux de vente et/ou dégustation, programme d'animation : ateliers de découverte, d'initiation, stages, marchés...
 - activités de découverte du territoire : patrimoine naturel paysager et savoir-faire mis en scène au travers d'une scénographie

2.4. RENFORCER LA COMMUNICATION ET LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS DU TOURISME

- Animation d'une stratégie touristique sur le territoire
- Développement d'une charte d'accueil, mise en place de labels qualité, création d'outils de communication pour la mise en réseau
- Mise en place de formations spécifiques pour des prestataires du tourisme du territoire
- Promotion des actions et événements touristiques durables
- Mise en place d'outils d'information à des points stratégiques du territoire : relais d'information service ; panneau d'information
- Intégration de la thématique énergie-climat dans les outils de communication touristique : éco-activités, écoproduits, covoiturage sur les plaquettes, affiches, panneaux de randonnée

AXE STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES EN ADEQUATION AVEC LES BESOINS DE LA POPULATION, DE MANIERE EQUITABLE ET SOLIDAIRE.

3.1. POURSUIVRE UNE POLITIQUE TERRITORIALE AMBITIEUSE AU NIVEAU DES SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE

3.1.1. Développer et renforcer l'accueil individuel et collectif des 0-3 ans

- Mettre en réseau les professionnels et les parents pour une valorisation, un développement et une professionnalisation des assistantes maternelles
- Développer des centres de ressources
- Professionnaliser des structures notamment par l'utilisation des TIC
- Pallier aux rigidités des modes d'accueil en soutenant les expérimentations et les réflexions sur de nouveaux modes de gardes (dont sur les horaires atypiques)
- Augmenter le nombre de places en structures multi-accueil : création, extension de crèches existantes

3.1.2. Assurer une continuité dans les modes d'accueil scolaire et périscolaire

- Assurer le maintien et la qualité des conditions d'enseignement des écoles en incitant au regroupement par la création de pôles éducatifs

- Développer les services d'accueil périscolaire sur l'ensemble du territoire, de manière équitable
- Développer les projets éducatifs collectifs associant l'ensemble des acteurs de l'enfance (parents, éducateurs, enseignants, transporteurs, institutions, élus...) dans le cadre des NAP
- Mutualiser les services entre les sites ; équipements (jeux extérieurs, terrains multisport...)

3.1.3. Conforter la politique territoriale en direction de la jeunesse et favoriser l'implication des jeunes

- Favoriser le décloisonnement des champs d'action afin d'appréhender la question de la jeunesse dans sa globalité
- Professionnaliser les intervenants
- Favoriser la participation des jeunes à la vie locale et soutenir des projets collectifs ou individuels portés par des jeunes du territoire
- Inciter les jeunes à sortir de leur territoire (échanges internationaux ; études à l'étranger...) et favoriser les actions de coopération

3.2. RENFORCER LES SERVICES RECREATIFS ET LES POLES SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS

3.2.1. Structurer une stratégie culturelle et artistique sur le pays

- Valoriser le patrimoine culturel les savoirs et savoir-faire locaux
- Accompagner la mise en réseau, améliorer la communication et renforcer les compétences des acteurs
- Création, extension ou rénovation d'équipements culturels structurants
- Soutenir la mise en place d'une offre culturelle et artistique en milieu rural
- Soutien à la création de projets artistiques identificateurs du territoire ou créés par les amateurs ou professionnels du territoire et notamment les jeunes

3.2.2. Renforcer les usages et la qualité des équipements liés aux activités de pleine nature

- Conforter et améliorer les équipements pour les activités de pleine nature liées à l'itinérance
- Itinéraire de randonnée
 - Aménagement de circuits de randonnées de catégorie 2
 - Opération de mise en valeur d'éléments remarquables en forêt
 - Amélioration de la signalétique pour les circuits de randonnée de catégorie 3
 - Aménagement de circuits VTT tous niveaux (sportif, familiale)
 - Création d'outils de communication et de promotion
- Conforter les pôles culturels, sportifs et de loisirs par la mise en place d'équipements structurants
 - Aménagement d'équipements sportifs de loisirs de nature
 - Parcours acrobatique forestier (PAF) ou équipement similaire

- Extension des équipements existants
- Aménagement des activités nautiques et valorisation de l'Ognon
 - Aménagement des deux bassins nautiques des bases de canoë kayak
 - Aménagement de berges et des abords de l'Ognon : plateformes d'embarquement/débarquement pour la pratique canoë kayak
 - Plateformes handipêche
 - Valorisation des espaces naturels sensibles : signalétique ; panneaux d'interprétation
- Accompagner la mise en réseau, améliorer la communication et renforcer les compétences des acteurs

3.2.3. Conforter et mailler les pôles sportifs

- Création, extension de locaux sportifs, salles dédiées ou d'équipements pour des pratiques sportives spécifiques, à vocation intercommunale
- Création de terrains de foot homologués et infrastructures liées
- Création d'un pôle à dominante équestre
- Soutenir la professionnalisation et la qualification
- Contrat de développement d'une discipline sportive
- Soutien à la création de postes d'animateurs sportifs pour les clubs
- Professionnaliser les intervenants (animateurs, éducateurs) pour le développement d'actions de prévention et l'accompagnement de projets jeunes

3.3. RENFORCER LES SERVICES ENVERS LES PERSONNES FRAGILISEES

3.3.1. Améliorer l'offre et l'accès aux soins en milieu rural

- Faciliter l'installation de nouveaux professionnels et favoriser la mise en place d'une offre plus diversifiée
- Soutenir les formes d'organisation innovantes (maisons médicales, regroupement de professionnels, réseau de médecins remplaçants, accès aux nouvelles technologies)
- Anticiper l'évolution démographique des professionnels

3.3.2. Adapter les modes et lieux de vie des personnes âgées

- Permettre à chaque personne de disposer d'un logement adapté
- Aider et soutenir les initiatives innovantes, notamment celles qui accompagnent les «aidants»
- Valoriser les unités de vie passerelle entre la vie en institution et à domicile
- Développer des centres ressources et de coordination

3.3.3. Adapter les services et leur accès aux personnes handicapées

- Faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux locaux des services aux publics
- Favoriser le travail en réseau entre les différents intervenants et les MDPH

- Faciliter l'accès des personnes aux services de droit commun : structures petite enfance, services publics locaux, lieux de loisirs et de détente, activités sportives et culturelles...

3.4. FACILITER L'ACCES AUX SERVICES ET TENDRE VERS UNE MOBILITE DURABLE

3.4.1. Rééquilibrer le territoire en matière d'accès à l'information et aux services

- Rééquilibrer le territoire en termes d'équipements haut débit
- Améliorer la couverture en téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire
- Développer des permanences décentralisées des services publics et parapublics sur des bourgs centre du territoire

3.4.2. Favoriser la mobilité des populations en milieu rural

- Proposer à la population des solutions de mobilités durables alternatives à la voiture individuelle
- Actions liées à des formes collectives de mobilité
- Actions permettant de développer l'intermodalité

AXE STRATEGIQUE 4- REDUIRE NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET SOUTENIR DE NOUVELLES PRATIQUES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

4.1. ENCOURAGER LES PRATIQUES RESPONSABLES EN FAVEUR DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

- Actions de sauvegarde et de valorisation des vergers à travers la création de vergers conservatoires et de vergers collectifs
- Création de jardins partagés et de jardins familiaux
- Mise en place d'un programme de replantation de haies autour des parcelles agricoles ou non agricoles.
- Actions en faveur du développement de la filière apicole (professionnelle et amateur). Exemple : rucher école, jachères fleuries...
- Actions de démonstration, d'information et de sensibilisation afin de développer des pratiques culturelles alternatives ou raisonnées

4.2. DIVERSIFIER LES ACTIVITES DES EXPLOITANTS AGRICOLES ET CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS

- Améliorer la valorisation des productions des exploitations par la transformation et / ou la vente à la ferme ou sur des lieux délocalisés (magasins)
- Développer les circuits courts et les repas peu carbonés
- Créer ou développer des productions peu présentes sur le territoire
- Soutenir l'organisation et la mise en place d'un marché de producteurs régulier sur le Pays ou d'envergure régionale

4.3. ACCROITRE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

4.3.1. Favoriser une gestion durable de la ressource sylvicole

- Projets de développement des circuits économiques à partir de la ressource forestière notamment au niveau de la plaquette forestière
- Actions permettant de valoriser la gestion de la forêt notamment privée à l'échelle du massif : restructurer le foncier forestier morcelé ; faciliter la gestion des massifs forestiers et la mobilisation de la ressource bois par l'animation de Plan de Développement de Massif ou équivalent.
- Evaluer le potentiel de bois énergisable sur le pays via un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) en vue d'organiser et de structurer une filière courte bois plaquettes
- Actions d'information, sensibilisation et retour d'expériences

4.3.2. Accroître la production des autres énergies renouvelable

- Soutenir les projets de méthanisation et notamment :
 - Réaliser du co-compostage ou co-méthanisation entre les collectivités et exploitants agricoles
 - Recensement des besoins de chaleur compatibles avec la valorisation de la méthanisation (industrie, séchage fourrage) et des points possibles d'injection directe
- Soutenir les initiatives de création de parcs éoliens
- Poursuivre le développement de la production d'hydroélectricité
- Favoriser le développement des installations photovoltaïques

4.4. LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS L'HABITAT

- Réaliser une mallette énergie pour la mettre à disposition du public
- Mettre un local à disposition de l'EIE (présence ou visio) pour assurer des permanences sur le Pays
- Réaliser un audit des installations bois-énergie existantes
- Mise en place de subventionnements complémentaires pour utiliser les abondements du CG
- Favoriser le renouvellement du parc de chaudières bois

4.5. INTEGRER LA PROBLEMATIQUE ENERGIE-CLIMAT DANS LES POLITIQUES D'URBANISME

- Prendre en compte le développement durable dans le projet de PLUi
- Définir des objectifs de réhabilitation et amélioration du parc immobilier existant (public et privé) dans les SCoT réalisés sur le territoire
- Réalisation d'une charte de l'urbanisme durable à destination des collectivités du territoire
- Documents et actions de communication à destination des élus et services urbanisme du territoire

AXE STRATEGIQUE 5 - TRANSVERSAL – SOUTENIR L’ANIMATION TERRITORIALE

5.1. CONFORTER LES MOYENS D’INGENIERIE ET D’ANIMATION SUR LE PAYS.

- Pérenniser les ressources d’animation et d’étude
L’Association du Pays des 7 Rivières sera dotée des compétences d’une équipe «Pays» évolutive selon les programmes en cours :
 - Programme LEADER 2014-2020 : une équipe composée de 2 EQT minimum sur les missions d’animation et de gestion du programme
 - PCET : un chargé de mission 50% EQT minimum
- Renforcer le partenariat avec les agents de développement des Communautés de Communes
- Renforcer le partenariat avec les professionnels des structures partenaires sur le territoire : CEP (SIED 70) ; office de tourisme, chambres consulaires...
- Réalisation d’études stratégiques portées par le Pays

5.2. AMELIORER LA COMMUNICATION

- Conduite d'une politique Internet
- Réalisation de journaux intercommunaux
- Diffusion d’une lettre d’information
- Actions de sensibilisation auprès du grand public
- Réaliser une campagne de communication à destination des élus (sur les différents programmes dont LEADER, PCET)

5.3. FAVORISER LA COOPERATION INTERTERRITORIALE ET TRANSNATIONALE (PROGRAMMATION LEADER OU AUTRES PROGRAMMES)

- Dispositif « de l’idée au projet » : préparation technique en amont des projets de coopération : animation, échange, visite, constitution d’un partenariat...
- Réalisation des actions de coopération interterritoriales ou transnationales

5.4. SUIVRE ET EVALUER LES PROGRAMMES

- Création d’outils de suivi
- Réalisation d’autoévaluations ou évaluations chemin faisant
- Réalisation des évaluations à mi-parcours
- Réalisation des évaluations finales